

# ACAT-INFO

*Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique francophone*

N° 714

FEVRIER 2016



# A VOS AGENDAS !

\* **19-21 février 2016: Rencontre des Acat européennes** à Strasbourg

(Janette Chambonnière (BI), Cécile Auriol, Axelle Cheney et Emilie Petitguyot nous y représentent)

\* **5 mars : de 14h à 18h : Assemblée Générale**

**Lieu : Quai au Foin 53, 1000 Bruxelles**

- 14h : Accueil
- 14h15 : Prière (Pasteur Y. Jonas)
- 14h30 : Présentation du rapport d'activités
  - Election – réélection
  - Présentation des comptes 2015 et budget 2016
  - Décharge aux administrateurs
- 15h30 : Pause
- 15h45 : Réflexion stratégique « Quelle Acat dans 10 ans ? »
- 18h : Fin

\* **25 juin : célébrations de la Nuit des Veilleurs 2016**

Merci de nous informer de l'organisation de vos événements pour que nous les annonçons à tous les membres.



'ACAT-Info est le périodique trimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique francophone. [www.acat-belgique-francophone.be](http://www.acat-belgique-francophone.be)

Contact : Quai au Foin, 53 – 1000 Bruxelles Tél : 02/ 221 06 33 [acat.belgique@gmail.com](mailto:acat.belgique@gmail.com)

Dépôt : Bruxelles 15

Editeur responsable : Isabelle Detavernier. ACAT. Quai au Foin, 53. 1000 Bruxelles

Photo de couverture : œuvre de l'artiste syrien Nizar Ali Badr

Photo article passage de la Belgique devant l'EPU : Ministère des affaires étrangères

# Le mot de la Présidente...

Chers membres de l'ACAT, Chers lecteurs,

Le temps du Carême, ...

le temps du recommencement, ...

le temps de l'écoute et de l'attention aux enseignements de notre Seigneur, ...

le temps de la suivance renouvelée, ...

le temps du réengagement sur les traces de Celui qui s'est fait homme totalement, au milieu de nous et qui a vécu la réalité de l'existence humaine jusque dans l'expérience de l'injustice, de la violence, de la souffrance et de la mort.



Le temps du Carême, ce temps pour nous préparer à recevoir la Vie de Pâques dans toute sa force et sa puissance,

pour que nous la transmettions à notre tour par une vie renouvelée.

Et si le temps du Carême nous faisait entendre l'appel du Seigneur à un réengagement au service des prisonniers, torturés, condamnés à mort ...

Et si le Carême nous mettait au cœur de nous mobiliser encore davantage pour une militance qui participe à faire changer durablement les structures étatiques et les duretés du cœur humain ....

Ce temps liturgique est une vraie invitation à laisser le Seigneur changer les cœurs de pierre en cœurs de chair !

Notre association vit tous les ans un temps fort pendant le Carême : le rendez-vous de l'Assemblée Générale.

Elle aura lieu cette année le **SAMEDI 5 MARS de 14 à 18h** en nos locaux (voir annonce ci-contre).

Nous vous y invitons tout particulièrement pour y participer à une réflexion de fond sur l'avenir de notre Acat Belgique Francophone.

Ce numéro de l'Acat Info est largement consacré à cette rencontre : présentation du rapport d'activités, retour sur différentes réalisations marquantes du dernier semestre, et présentation du début de notre réflexion « plan stratégique pour 10 ans » que nous ne pourrons pas mener sans vous !

Nous vous souhaitons bonne lecture et bonne méditation : plus que jamais, prière, réflexion et action sont au cœur de notre mission !

Pasteur Isabelle Detavernier- Présidente du CA



# Rapport d'activités 2015

## 1. Introduction

La présentation du rapport d'activités est empreinte de reconnaissance pour le nombre et la diversité des projets mis en place et réalisés au cours de l'exercice écoulé.

2015 fut, en effet, l'année de la célébration de nos 30 années d'existence, et à ce titre, ce fut l'occasion de lancer de nouvelles initiatives et collaborations qui nous permettront, nous l'espérons, de poser les jalons pour une nouvelle période d'engagement en vue d'un monde sans torture ni peine de mort.

Notre reconnaissance s'adresse en tout premier lieu à Celui qui nous a guidés, éclairés et conduits dans cette voie par fidélité à son Fils, qui s'est fait petit parmi les petits et s'est fait proche de tous les souffrants, pour leur apporter la lumière de la Vie.<sup>1</sup>

Ce rapport passera donc en vue nos activités traditionnelles, et les activités spécifiques à l'anniversaire célébré en les articulant autour des trois piliers de notre action : **informer (s'informer), prier, agir**.

(La limite entre ces 3 piliers est parfois poreuse et certaines de nos activités peuvent se ranger dans plusieurs piliers.)



## 2. Composition du Conseil d'Administration

Membres du Conseil :	Mmes Cécile Auriol (C), Janette Chambonnière (C), Nadine Dawance (C), Sylvie Gambarotto (P), MM. Nicolas Grosjean (C), Yves Jonas (P), Thomas Petitguyot (C),
Secrétaire :	M. Luc Detavernier (P)
Trésorier :	M. Michaël Bougard (C)
Présidente :	Mme Isabelle Detavernier-Blommaert (P)

(Depuis le départ du CA du Père Athanase Cabirou, la tradition orthodoxe n'est plus officiellement représentée, même si nous avons pu compter sur le soutien du Père Christophe d'Aloisio.)

Le Conseil s'est réuni, de manière formelle, à 7 reprises pendant l'exercice écoulé.

Parallèlement, en petites équipes – souvent élargies, les membres du Conseil ont travaillé sur les projets spécifiques qui vous sont présentés en ce rapport.

Le secrétariat quotidien est assuré à distance par Cécile Auriol (qui réside en Allemagne bavaroise), et les permanences téléphoniques par Janette Chambonnière, tous les mardis.

## 3. « S'informer – prier – agir » ... et célébrer notre anniversaire !

### 3.1 **INFORMER**: et s'informer !

#### ❖ **EPU**:



Photonews

La Belgique passait ce 20 janvier 2016 son Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil de Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève. Cet Examen consiste à faire le point sur la situation des droits de l'homme dans un Etat membre de l'ONU, qui reçoit à cette occasion un certain nombre de recommandations de la part des autres Etats sur les progrès à accomplir. Le dernier EPU de la Belgique avait eu lieu en 2011. En prévision de cet examen, la société civile était invitée à apporter sa contribution en proposant un rapport alternatif. L'Acat a participé à l'exercice en apportant sa pierre à l'analyse de la situation des droits de l'homme en Belgique.

<sup>1</sup> Esaïe 53 : 7-12

Cécile Auriol, Axelle Cheney, Emilie et Thomas Petitguyot ont procédé à une enquête approfondie sur diverses situations préoccupantes chez nous et ont rédigé un rapport qui fut présenté par Thomas Petitguyot à Genève le 15 décembre 2015.



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

Les principaux points d'attention de notre rapport concernaient la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme en Belgique, la lutte contre les violences policières, le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et réfugiés, le respect de la dignité et des droits des personnes privées de liberté.

Cette intervention, accompagnée par le soutien efficace et expérimenté de Lionel Grassy, permanent de la Fiacat à Bruxelles et Genève, a constitué une belle vitrine pour l'Acat et la Fiacat.

Le texte de notre contribution est disponible en format électronique au secrétariat.

Une présentation plus succincte a paru dans les derniers Acat Info.

#### ❖ **Conférence et Séminaire du Père Michaël Lapsley :**

« Guérir du passé : du combat pour la liberté au travail pour la paix » <sup>2</sup>

Le 26 février 2015, un séminaire consacré aux principes et à la méthodologie de la démarche de « Guérison des mémoires » a rassemblé 25 participants.

Le soir, le Père Lapsley a donné une conférence devant près de 80 personnes, témoignant du travail spirituel et thérapeutique qui lui a permis de se reconstruire après l'attentat dont il avait été victime. Cette rencontre bouleversante fut un encouragement à poursuivre notre travail en faveur des personnes marquées à vie par les traumatismes qui leur sont infligés en prison ou ailleurs.

Nous remercions nos partenaires de l'Acat Luxembourg pour leur soutien dans l'organisation de cette journée.



#### ❖ **Rencontre des Acat européennes - 12-14 juin 2015**

Dans ce même esprit de rencontre et de collaboration, les différentes Acat européennes ont émis le souhait de se retrouver annuellement pour échanger leurs expériences et expertises, tout comme initier des campagnes et activités communes qui permettent d'économiser des énergies tout en optimisant les résultats. Avec le soutien du staff et du bureau européen de la Fiacat, nous nous sommes retrouvés, à Bruxelles, pour 3 jours d'échanges et de célébration de notre travail, sur le thème du droit d'asile.

Un plan d'actions communes a été mis sur pied et sera évalué et actualisé chaque année à l'occasion de ces rencontres ; le renforcement du lien personnel entre les représentants des Acat présentes est un élément de dynamisation de notre réseau.

---

<sup>2</sup> Michael Lapsley, *Redeeming the past, my journey from freedom fighter to healer*, NY, Orbis Book, 2012 - en français : *Guérir du passé : du combat pour la liberté au travail pour la paix* », Editions de l'Atelier, 2015 - ISBN : 2708243012



❖ Séance académique de célébration des 30 ans :

**24 juin 2015 : Une brochure historique, une conférence, une célébration œcuménique**



Célébrer les 30 ans d'existence de l'Acac n'a pas été une fin en soi mais un tremplin: le travail de recherche historique mené par le Professeur Laurent Gambarotto a permis la publication d'une plaquette historique, retraçant les principales étapes et réalisations accomplies depuis 1985.<sup>3</sup> Toutefois, au cours de la séance académique, tenue en la Chapelle de la Résurrection-Chapelle pour l'Europe, le Professeur Gambarotto nous a adressé une conférence au cours de laquelle il analysait non seulement le parcours effectué mais encore nous relançait dans une réflexion sur notre avenir.<sup>4</sup>

Ces pistes d'analyse sont à la base de notre réflexion stratégique pour élaborer un plan d'action à court, moyen et long terme. (voir « projets »)

Nous remercions infiniment le Professeur Gambarotto pour la qualité de son travail et la pertinence de son analyse.

Cette séance académique a également accueilli la célébration œcuménique de l'annuelle Nuit des Veilleurs. (voir « prier »)

❖ **26 juin 2015 : Déclaration de la Concertation des Eglises chrétiennes de Belgique –**

La Concertation des Eglises Chrétiennes de Belgique, organe national rassemblant les chefs des cultes anglican, catholique orthodoxe et protestant, a publié, à l'occasion du 26 juin, journée internationale de soutien aux victimes de la torture, une « *Déclaration commune* ». Par ce texte, les représentants des Eglises en Belgique affirment leur refus de la torture, dénoncent la dérive idéologique actuelle tendant à relativiser l'interdit fondamental des traitements inhumains et dégradants, et encouragent les chrétiens de Belgique à soutenir le travail de l'Acac en s'associant à la Nuit des Veilleurs. C'est la première fois qu'une telle déclaration relative à la torture émane de cet organe œcuménique national.<sup>5</sup>



❖ **30 novembre 2015 : Soirée Wilbert Rideau**

Une collaboration avec Sant'Egidio devait conduire à la tenue d'une conférence donnée par Wilbert Rideau, prisonnier américain qui a passé près de 40 années dans les couloirs de la mort en Louisiane, avant d'en être libéré. Depuis sa libération, Wilbert Rideau parcourt le monde pour informer et susciter le dialogue autour de la problématique de la peine de mort.

Cependant, en raison de la menace terroriste qui a pesé sur Bruxelles à ce moment-là, la conférence a dû être annulée. Toutefois, la collaboration avec Sant'Egidio se poursuit et d'autres projets communs sont à l'étude.

<sup>3</sup> disponible sur <http://www.acat-belgique-francophone.be/?1985-2015-30-annees-d-engagement>

<sup>4</sup> à lire sur <http://www.acat-belgique-francophone.be/IMG/pdf/conferenceacac30ans-textelaurentgambarotto.pdf>

<sup>5</sup> disponible sur : <http://www.acat-belgique-francophone.be/?Declaration-de-la-Concertation-des>

### ❖ Site internet et Page Facebook

Notre mission d'information passe aussi par l'utilisation des techniques actuelles : l'année 2015 a vu le renouvellement du site internet et la création d'une page Facebook.

Vous pouvez les consulter sur <http://www.acat-belgique-francophone.be> et <https://www.facebook.com/contact.acatbef/>

Thomas Petitguyot, Nicolas Grosjean et Nadine Dawance sont les artisans de ce rajeunissement de notre image. Qu'ils en soient vivement remerciés.

### ❖ Réalisation d'un « Roll-up » de publicité

Dans la même dynamique, nous avons réalisé un « roll-up » publicitaire (banderole déployable) qui pourra être déployé à chacune de nos manifestations et célébrations.

Le slogan « *La torture se nourrit du silence. L'Acac refuse de se taire* » rappelle les slogans d'autres Acac européennes et permet une uniformisation du message.

Un « QR -code » permet de renvoyer directement à notre site internet et à nos dernières actualités.

### ❖ Acac Info :

Trois numéros de cette revue sont publiés chaque année pour faire le point sur nos actions de lettres et pétitions, réfléchir à un sujet de notre agenda, et informer sur les campagnes à venir.

Cet outil pourrait davantage être exploité par les membres comme lieu d'échange et de partage d'expériences de notre militance, de réflexions théologiques, bibliques et spirituelles, et de projets à mettre en œuvre.

Ces colonnes sont ouvertes aux contributions des membres !

Pour rappel, les numéros paraissent mi-février, mi juin et en octobre.

### 3.2 PRIER

Une équipe du CA élargie prépare des suggestions liturgiques et homilétiques qu'elle transmet aux membres et à leurs communautés, dans le but de susciter un engagement spirituel et une prise en charge plus large de la situation des prisonniers, de leurs familles et défenseurs et de leurs bourreaux.

### ❖ Prières de Carême :

Pour la 2<sup>e</sup> fois en 2015, une équipe s'est constituée pour proposer aux membres et aux communautés une brève réflexion sur les textes bibliques de ce temps liturgique particulièrement propice à la communion avec les souffrants dans les prisons.

Dès le Mercredi des Cendres, pour chacun des dimanches du Carême, ainsi que pour le Vendredi Saint et le jour de Pâques, nous adressons une courte méditation et une suggestion de prière à partager seul ou en communauté, pour nourrir notre cheminement spirituel et notre engagement à la suite de Celui qui s'est fait la voix des sans-voix et les rejoint dans leurs passions d'aujourd'hui.

(Ceci est adressé exclusivement par mail aux membres connectés)



### ❖ **26 juin 2015 : Nuit des Veilleurs : « Qu'est-ce que l'homme ? » (Ps 8)**

La célébration œcuménique de la « Nuit des Veilleurs » s'est tenue à la Chapelle de la Résurrection (Chapelle pour l'Europe) lors de la séance académique du 24 juin.



Le Psaume 8 et son interrogation sur la nature de l'homme, son statut aux yeux de Dieu et des hommes ont été au centre de la prière et de la méditation.

Mme Yara Küpper, accompagnée d'une collègue, a ensuite médité ce texte au moyen d'une danse sacrée qu'elles ont déployée dans la Chapelle.



Des célébrations se sont tenues en diverses communautés du pays et nous remercions nos membres pour leurs initiatives et leur engagement.

A l'occasion du 26 juin, l'Acat Luxembourg a préparé une campagne européenne avec la pétition « *On ne badine pas avec la torture* » qui fut remise au Premier Ministre luxembourgeois sur le point de débiter la présidence tournante de l'Union européenne.

Cette initiative soutenue par des Acat sœurs en Europe a permis de récolter près de 15000 signatures.

### ❖ **10 décembre 2015 : Célébration des Droits de l'Homme**

La campagne « *Droits de l'Homme* » est désormais organisée lors du 2<sup>e</sup> WE de l'Avent.

Dans ce temps où nous nous préparons à accueillir Celui qui a endossé notre condition humaine, nous réentendons avec une résonance particulière les appels des prophètes à préparer un monde plus juste, à rendre visible le Royaume en nous engageant pour un monde sans torture ni peine de mort.

Une célébration s'est tenue à Bruxelles dans l'Eglise du Béguinage (un lieu hautement symbolique de l'engagement en faveur des sans-papiers), dans l'esprit de la campagne initiée par la Fiacat, « Non à toute liste des pays d'origine sûrs » pour s'opposer à la liste établie par le Conseil des ministres de l'Union européenne en septembre 2015.



Cette pétition a également été relayée auprès des membres et des Eglises.

### ❖ **Au quotidien**

Présenter à Dieu les prisonniers, leur famille, leurs défenseurs et leurs bourreaux pour que sa Grâce se pose sur eux, les soutienne, les éclaire, les inspire et les guide.



### **3.3 AGIR**

Comme mentionné en introduction, la distinction entre « l'action » et les autres piliers est parfois difficile à établir : informer et prier sont également des formes d'action et les déploiements se superposent.

#### **❖ Appels urgents – appels du mois**

L'envoi d'un appel du mois et de deux appels urgents à tous nos membres (en principe, chaque début de mois) participe de l'objectif premier de la FIACAT et des ACAT, qui est la suppression du phénomène tortionnaire et de la peine de mort au niveau international. Nous nous efforçons de mobiliser le plus grand nombre de personnes autour d'un scandale, d'une flétrissure humaine, indigne et insupportable (torture ou mauvais traitement), qui est ainsi dénoncé. Parfois encore, nous essayons humblement de sauver les vies de personnes condamnées à la peine capitale. (La dimension universelle de ces appels ne doit cependant pas porter ombrage à notre mission de surveillance de la situation des droits de l'homme dans notre pays, un patient décortiqué, récemment mis en branle et qui commence vraiment à porter des fruits).

Le secrétariat adresse par ailleurs des appels (dont le nombre varie et qui émanent souvent de l'OMCT) lorsque des violations flagrantes des droits de l'homme surviennent ou se répètent, directement aux autorités des Etats qui en sont responsables. Ces interventions nous amènent à suivre le parcours de prisonniers et de défenseurs persécutés partout de par le monde. Nous accompagnons alors les victimes dans le silence de ces rédactions, qui ne sont autre que des prières, non plus à Dieu, mais aux autorités institutionnelles. Ce mois-ci, nous avons eu l'honneur de recevoir une réponse de la Norvège et un très long courrier de Colombie.

Souvent, ce sont les mêmes pays qui pâtissent ces transgressions, et de façon durable (nous pensons notamment à la Colombie, à l'Ouzbékistan, au Mexique, à l'Iran et au Bahreïn, entre autres). Souvent aussi, les conditions politiques à l'intérieur d'un pays se dégradent et celui-ci se retrouve soudain sous les feux de l'actualité. L'arbitraire se déchaîne alors. Ainsi la Turquie et le Burundi.

Les chances de succès sont maigres et les « statistiques » bien trompeuses et incertaines. Les informations fournies par les sources sont parfois tronquées ou très vagues. En outre, ces « bonnes nouvelles » peuvent survenir longtemps après notre intervention, tempérant un peu notre « mérite ». Et puis toutes ces victimes, ces échecs à arrêter l'injustice et faire entendre le message du Christ, sont une plaie ou un chancre qui s'étend. Mais une libération ou la nouvelle de réparations /révisions dans une affaire pour laquelle nous sommes intervenus, est chaque fois une source de joie profonde et renouvelée.

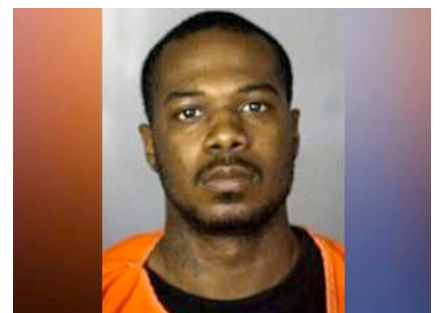
Nous ne sommes qu'un galet dans la mare mais parfois le ricochet réussit et l'onde frémisse, dessinant de grands cercles à la surface de l'eau. Les bouleversements dans les profondeurs demeurent cachés à nos yeux. (Cécile Auriol)

#### **❖ Pétitions**

Ce moyen d'action est généralement associé à une autre démarche de prière ou d'information /sensibilisation aux questions au cœur de notre mandat. (Voir « Nuit des Veilleurs » ou campagne « Droits de l'homme »). Elles s'inscrivent dans une démarche initiée en réseau (Acat européennes, Fiacat, ou réseau belge d'ONG)

#### **❖ Correspondance Albert Love**

Depuis une année à présent, nous entretenons une correspondance régulière avec **Albert LOVE**, un jeune condamné de 28 ans, qui réside dans les couloirs de la mort de la prison de Livingston au Texas. Cette correspondance est l'occasion d'un échange humain et spirituel impressionnant. Converti, Albert déclare séjourner dans les « couloirs de la Vie » tellement il est convaincu que le Seigneur agit à travers lui pour sa transformation et celle de ses codétenus. Un petit soutien financier annuel lui est octroyé, au nom de l'Acat Belgique.



## ❖ 10 octobre 2015 : «Campagne Peine de mort»

A l'occasion de la « Journée internationale de lutte pour l'abolition de la peine de mort », nous avons collaboré avec Amnesty International Belgique pour une distribution de « Dazibao » (tracts affiches) dans les principales gares bruxelloises le 9 octobre.

Le samedi 11 octobre, à Bruxelles, nous avons participé à l'action « *Pédalons contre la peine de mort* » qui consistait en une randonnée en vélo entre les différentes ambassades des pays qui continuent à pratiquer la peine de mort. Ce fut l'occasion pour nous, en passant devant l'ambassade des Etats-Unis, de rappeler la situation d'Albert LOVE, dans la prison de Livingstone au Texas.

## ❖ Collaboration avec les associations sur le terrain en Belgique

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel de la Belgique, des contacts ont été noués avec un certain nombre d'associations œuvrant pour les droits humains en Belgique, notamment la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, l'Observatoire International des Prisons, Défense des Enfants international, mais aussi Bruxelles Laïque, l'UCL, etc. Nous avons à cette occasion réalisé combien le travail en réseau est riche pour notre association, non seulement pour échanger des informations sur la situation des personnes en situation de privation de liberté en Belgique, qui viendront nourrir nos rapports, nos prières et nos Appels, mais aussi pour mener de front des actions communes et accentuer ainsi notre moyen de pression sur les politiques. C'est pourquoi, depuis l'automne 2015, nous sommes en contacts réguliers avec les autres associations actives en Belgique. En décembre, nous avons coordonné la rédaction et l'envoi d'une lettre (voir photo) au Ministre de la Justice et au Ministre des affaires étrangères pour exiger la publication du rapport du Comité de Prévention de la Torture, organe du Conseil de l'Europe, suite à sa visite des lieux de privation de liberté sur notre territoire en 2013. Ce rapport, envoyé aux autorités belges en 2014 n'a pas été publié par le gouvernement, contrairement à la coutume largement suivie en la matière. Nous travaillons également avec les associations partenaires à une proposition réglementaire pour mettre en place un mécanisme national de surveillance de la torture et des traitements inhumains et dégradants.



## ❖ Réseau Peine de Mort:

Le réseau « Peine de mort » comprend actuellement 20 personnes qui se sont engagées à intervenir régulièrement lorsqu'une exécution capitale est imminente. Compte tenu de l'urgence, les interventions auprès des autorités gouvernementales concernées se font généralement par Mail, parfois par Fax ou courrier postal. Certains membres du réseau diffusent également l'information au sein de leur sous-



réseau de sorte que cette organisation pyramidale permet de démultiplier les interventions en faveur des condamnés à mort. En 2015, nous sommes intervenus 14 fois auprès de gouvernements aussi divers que les Etats-Unis, l'Indonésie ou l'Iran. Il faut néanmoins savoir que dans des pays tels que la Chine et l'Arabie Saoudite, de nombreuses exécutions capitales se font à la sauvette. Durant l'année écoulée, 2 personnes pour lesquelles nous sommes intervenus ont malheureusement été exécutées. D'autres ont été libérées comme les pasteurs Yat Michael et Peter Yen au Soudan. D'autres encore vont être rejugées comme Saman Naseem en Iran ou ont vu leur date d'exécution reportée. Même si ce bilan peut, à première vue, paraître négatif, n'oublions jamais que les pressions exercées sur les gouvernements permettent parfois de sauver des vies et ayons l'humilité de semer sans toujours récolter. (Raymond Collard)

## 4. Projets

### ❖ Réflexion stratégique sur notre avenir

Les remarques du Professeur Gambarotto, reprises sous la rubrique « *L'Acat comme projet* » lors de la conférence de juin 2015, ont stimulé notre envie de prendre un temps de réflexion approfondie pour envisager la vie de notre Acat Belgique francophone à court, moyen et long terme.

Le processus s'est enclenché au début de l'année 2016 et durera toute l'année.

**L'Assemblée Générale de ce 5 mars 2016** sera essentiellement consacrée à cette question : analyse approfondie de nos atouts et de nos faiblesses, ainsi que des opportunités et menaces qui se posent à nous.

Il s'agira de réfléchir à nos objectifs et à notre identité, à nos ressources et à nos moyens d'actions. (voir article plus loin)



### ❖ Journée théologique

Le Conseil d'Administration envisage d'organiser au cours de l'année académique 2016-2017 une journée de réflexion biblique et théologique sur les axes de travail de l'Acat.

Le processus de réflexion stratégique actuel nous permet d'affiner certains aspects de notre identité chrétienne qui seraient susceptibles d'être étudiés et approfondis au cours de cette journée.

## 5. Divers

### ❖ Fiacat : quelques nouvelles de la Fédération Internationale des Acat.

La situation financière de la Fiacat reste préoccupante, c'est pourquoi un audit a été réalisé au cours de l'année 2015. Nous serons tenus au courant des résultats dans les prochains mois. Par ailleurs, chacune des 31 Acat a été invitée à s'exprimer sur la révision des statuts et sur la possibilité d'assouplir certaines procédures décisionnelles ; ceci permet d'accélérer la prise de décision et d'éviter d'engager des coûts supplémentaires en limitant les déplacements et les rencontres « techniques ».

Au cours de l'année 2016, des élections devront procéder au renouvellement de certains membres du Bureau International. Janette Chambonnière, qui nous représentait au sein du BI depuis 2007, n'a pas souhaité solliciter un nouveau mandat. Nous la remercions infiniment pour son engagement et pour sa contribution à la dynamique de la Fiacat.

Lionel Grassy, permanent de la Fiacat à Bruxelles et à Genève, travaille toujours en nos locaux et met son expertise à notre service selon les nécessités.

### ❖ Dissolution Acat-Vlaanderen

Nous avons appris avec tristesse la décision prise par la section néerlandophone de l'Acat Belgique de dissoudre son ASBL.

Faute de renouvellement des ressources en son Conseil, l'équipe néerlandophone porteuse des projets a dû se résoudre à mettre fin à son action.

L'année précédente, l'Acat Nederland avait fait de même.

Ceci met en évidence la fragilité de nos sections qui fonctionnent exclusivement avec des bénévoles et rappelle l'importance d'assurer une diversité des compétences et un renouvellement des membres en temps et heure.

L'Acat Vlaanderen a décidé de nous octroyer un quart des avoirs encore en sa possession.

Nous lui en sommes très reconnaissants.

## ❖ Renforcement du Conseil d'Administration

Ce qui précède nous interpelle quant à notre propre survie : le Conseil d'Administration de l'Acat Belgique francophone est également inquiet quant à son avenir.

Nous réitérons régulièrement nos appels à candidats : le CA a besoin de renouvellement, de diversification des compétences, de jeunes, bref ... de sang neuf !

A cet égard, Isabelle Detavernier quittera la présidence du CA à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, sans pour autant quitter le Conseil.

Un nouveau bureau devra être nommé à l'issue des élections qui auront lieu ce samedi 5 mars.

Appel est donc à nouveau lancé à tout membre désireux de s'engager plus concrètement dans l'élaboration des projets au service de l'abolition de la torture et de la peine de mort, et dans la stratégie à mettre en place ici en Belgique pour faire changer les structures et les dispositions légales.

Nous adressons cet appel en vue de pouvoir toucher aussi des jeunes, encore étudiants, mais concernés par la problématique des droits de l'homme et soucieux de mettre leurs nouvelles compétences au service d'une organisation chrétienne, comme mise en pratique de leur foi.

## 6. Conclusion

L'inventaire de ce qui a été accompli en 2015 met en évidence la motivation, l'investissement, et l'énergie engagée par les différents membres du CA (ainsi que d'autres membres pour des activités ponctuelles), au service de ceux dont les droits fondamentaux et la dignité sont bafoués.

Nous sommes reconnaissants pour la somme des réalisations, au vu des forces parfois réduites de l'équipe du Conseil d'Administration.

Rien n'aurait pu être accompli sans la présence et l'inspiration de l'Esprit.

Il nous guide et nous soutient dans les actions entreprises et nous reconforte dans les phases de découragement, inhérentes à ce genre d'engagement.

Nos 30 ans sont un sujet de reconnaissance et cet anniversaire nous stimule à nous orienter dans une nouvelle déclinaison de notre façon d'accomplir notre mandat.

L'année 2016 sera décisive en la matière.

Nous aurons à redéployer notre action tant dans les cercles d'Eglise pour y discerner de nouvelles compétences (juridiques, publicitaires, financières, communication, etc...) portées par des convictions chrétiennes sincères, que dans le domaine des cercles politiques et dans le réseau des ONG avec lesquelles nous nous sentons appelés à collaborer pour asseoir notre crédibilité et notre expertise dans le domaine du plaidoyer.

Les jeunes doivent être au cœur de notre attention dans cette « stratégie de recrutement ».

Nous demandons l'aide du Seigneur pour discerner les voies dans lesquelles il veut nous voir nous engager. Nous avons besoin de la sagesse, du discernement et de la force de l'Esprit Saint pour emprunter les voies qui correspondent au projet divin d'établir son Royaume parmi nous.

Pour le Conseil d'administration,  
Pasteur Isabelle Detavernier, présidente





# Quelle Acat-Belgique voulons-nous dans 10 ans ?

L'impulsion dynamique donnée par l'anniversaire des 30 ans nous invite à regarder en avant.

La rétrospective historique du Professeur Gambarotto et ses remarques prospectives lors de la séance académique du 24 juin 2015 ont établi un diagnostic que nous voulons approfondir.

*Quelles motivations portent notre action? Quelles évolutions voulons-nous envisager? De quels relais avons-nous besoin pour pérenniser et professionnaliser notre engagement?*

Les dissolutions récentes de l'Acat Pays-Bas et de l'Acat Vlaanderen nous interpellent et nous font mesurer toute notre fragilité. La bonne volonté ne suffit plus toujours pour rester pertinent dans un monde de plus en plus spécialisé et exigeant en termes de résultats.

« Surfer » sur l'énergie insufflée par les réalisations et les bénédictions de l'année écoulée ne suffira pas: l'Acat Belgique francophone ne peut faire l'économie de cette réflexion sur elle-même.

Le CA s'est donc donné l'année 2016 pour avancer, avec vous, dans cette « réflexion stratégique » et décider de ce que sera, ou non, l'Acat au cours des 10 prochaines années.

La réflexion a débuté en Conseil d'Administration élargi lors d'un après-midi de janvier, avec le soutien de Françoise Joris, notre ancienne présidente, venue apporter son regard et analyse expérimentés.

Thomas et Emilie Petitguyot avaient rédigé une note de base<sup>6</sup> qui a permis de baliser les différentes étapes de ce diagnostic et des solutions à envisager.

En voici les grandes lignes qui seront débattues avec vous lors de l'Assemblée Générale du 5 mars.

➡ **Analyser nos atouts et faiblesses** (facteurs internes à notre groupe) **tout comme les opportunités et menaces** (facteurs externes)

Cette première étape nous permet à la fois de nous réjouir de toute l'énergie et l'investissement des bénévoles et membres de notre ASBL, tout comme de mesurer le risque d'essoufflement lié au manque de renouvellement de ces forces vives. Nous accueillons aussi avec reconnaissance le soutien apporté par nos Eglises, le relais d'un certain nombre de médias chrétiens et non chrétiens, et mesurons notre fragilité face aux ONG « professionnelles » qui séduisent par leur efficacité médiatisée.

## **Interrogations à approfondir ensemble:**

- notre identité chrétienne représente-t-elle une force ou une faiblesse?
- quel attrait de notre action auprès des jeunes, à la « base » de nos Eglises, et auprès des chrétiens membres d'Amnesty?
- quelle est l'implantation actuelle de nos membres?
- que nous enseignent les études scientifiques actuelles quant au rapport des jeunes et des chrétiens avec les droits de l'homme?

➡ **Principaux axes de réflexion: Objectifs et identité - Ressources et moyens**

### ❖ **Objectifs et identité**

Notre mandat actuel stipule que, comme communauté œcuménique, nous nous engageons dans la défense de l'art 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et désirons mettre en œuvre des moyens spirituels, éducatifs et politiques pour parvenir à l'abolition de la torture et de la peine de mort. Nous bénéficions pour cela du soutien de nos Eglises en Belgique qui légitiment notre action.

Pour l'avenir, désirons-nous réviser le contenu de notre mandat, l'élargir au vu de l'évolution de la géopolitique actuelle (droit d'asile, violences policières, prisonniers souffrant de troubles mentaux, ...), ou au contraire concentrons-nous nos forces exclusivement sur les questions torture - peine de mort?

<sup>6</sup> La note est disponible en format électronique sur demande au secrétariat

Désirons-nous spécifier un champ géographique particulier sur lequel concentrer nos actions au vu de l'histoire de notre pays, etc.?

Notre identité chrétienne nous invite à renforcer notre enracinement biblique, théologique et spirituel; comment en rendre compte à la fois dans un contexte ecclésial mais également public laïc? (Il est d'ailleurs urgent de retrouver un représentant orthodoxe permanent au CA)

Suite à la dissolution de l'Acat Vlaanderen, nous contentons-nous de notre section francophone ou les défis de notre pays nous incitent-ils à relancer un groupe national, éventuellement bilingue? Semblablement, des relais avec d'autres réseaux d'ONG chrétiennes en Belgique et à l'étranger nous aideraient-ils à asseoir notre spécificité œcuménique belge?

### ❖ **Ressources et moyens**

Il apparaît clairement au CA qu'il est urgent de doubler, voire de tripler la base de nos membres de manière à asseoir « une base militante plus visible et efficace »; la création de groupes locaux serait une piste pour atteindre cet objectif.

Notre crédibilité et visibilité sont des objectifs urgents: développer à la fois des compétences et expertises propres, et en même temps optimiser la visibilité de nos actions en faisant appels à des professionnels. Cette notoriété grandissante jouerait un rôle d'attractivité.

Ceci pourrait s'établir en comptant sur les ressources propres à nos communautés, en faisant appel à des professionnels et en intensifiant le « réseautage » avec des ONG belges et européennes.

L'embauche d'un salarié serait une éventualité à envisager sérieusement.

Diverses pistes concrètes sont déjà à l'examen du Conseil d'Administration, à savoir recueillir les témoignages de personnalités engagées, de membres de l'Acat BF, de représentants d'autres Acat et ASBL belges, ...

### ❖ **Processus et calendrier:**

Le CA est déjà au travail depuis plusieurs semaines.

La rencontre des Acat européennes du **19 au 21 février** permettra d'enrichir la réflexion sur les relais européens et donnera l'occasion de recueillir les témoignages d'autres Acat qui fonctionnent exclusivement avec des bénévoles, comme nous.

L'**AG du 5 mars** constitue pour nous un rendez-vous important pour partager et approfondir les réflexions ébauchées ci-dessus. Entendre les motivations des membres, partager et affiner les analyses avec les militants sera une étape incontournable pour poursuivre le processus en toute légitimité.

Un sondage/enquête sera réalisé au cours du **printemps** de manière à établir différents profils d'adhérents.

Des interviews de témoins privilégiés seront réalisés à la même période.

Un premier bilan sera réalisé **en juin** et un plan stratégique sera rédigé.

Dans **l'Acat-Info d'automne** le projet de plan stratégique publié et une nouvelle consultation sera programmée.

Nous comptons donc grandement sur le relais et la participation des membres pour prolonger et affiner cette réflexion.

Nous avons besoin de vous pour décider de ce que sera l'Acat dans les prochaines années.

Nous demandons l'appui et l'accompagnement de notre Seigneur dans cette démarche.

Que Son Esprit nous soit en aide.

Isabelle Detavernier  
Présidente de l'Acat Belgique francophone

# Les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés en Belgique sont-ils respectés? (Partie 3)

Thomas Petitguyot

*Dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), l'ACAT a pu émettre des recommandations sur un certain nombre de thématiques (voir les précédentes ACAT Info)<sup>7</sup>. Aujourd'hui, ACAT-Info se penche sur nos recommandations concernant le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et réfugiés.*

## 1. Exercice du droit d'asile

Avant même les phénomènes exceptionnels de l'année 2015, le nouveau gouvernement belge a adopté une approche restrictive en matière d'immigration, distinguant peu la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les priorités gouvernementales actuelles **visent notamment à accélérer les procédures d'examen** des demandes d'asile. Cela menace les délais minimums pouvant raisonnablement garantir aux migrants le respect de leurs droits fondamentaux. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a ainsi condamné la Belgique pour absence d'un droit de recours effectif de demandeurs d'asile.

De plus, alors que les dernières années avaient été marquées par **plusieurs décisions de fermeture de centres d'accueil, la hausse très forte des demandes en 2015**, pourtant prévisible, n'a pas fait l'objet d'une anticipation adaptée et **a été gérée de manière particulièrement déficiente**. Les capacités d'accueil ont été largement et régulièrement débordées, obligeant les demandeurs d'asile à dormir dans des conditions particulièrement précaires, dans la rue ou dans des couloirs de métros dans Bruxelles.



## 2. Détention des demandeurs d'asile

Lors du précédent Examen Périodique Universel de la Belgique, en 2011, la Belgique s'était engagée à mettre fin à la détention systématique des demandeurs d'asile aux frontières et à **limiter à des cas exceptionnels la détention durant l'examen** de la demande. Elle n'a cependant rien mis en œuvre pour s'y conformer ! Ainsi la Belgique continue à détenir systématiquement des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure, pouvant aller jusqu'à 9 mois ! La Belgique a en outre été condamnée en raison d'une justification insuffisante des décisions de détention.

La situation des centres fermés pour demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière reste par ailleurs toujours problématique : **le régime de détention est particulièrement strict**, parfois davantage que dans les établissements pénitentiaires ; **l'accès aux soins médicaux et psychologiques est limité** ;

<sup>7</sup> En juin 2015, l'ACAT a déposé une contribution à l'EPU (procédure détaillée dans ACAT Info de juin 2015) portant sur : la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme (cf. ACAT info octobre 2015); le respect de la dignité et des droits des personnes privées de liberté (cf. ACAT info octobre 2015); le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et réfugiés ; la lutte contre les violences policières. Cette contribution est le fruit de plusieurs semaines de préparation par une petite équipe de militants de l'ACAT Belgique francophone – notamment Emilie et Thomas Petitguyot, Cécile Auriol, Axelle Cheney - et l'appui expert de la FIACAT - Lionel Grassy et Marie Sarphati. Elle s'est appuyée sur une recherche documentaire approfondie et la rencontre de plusieurs experts des domaines concernés en Belgique. L'ACAT a participé à la coordination d'associations de défense des droits fondamentaux mise en place pour l'occasion par la Ligue des Droits de l'Homme.

des **pressions sont exercées** pour dissuader les détenus de porter plainte ; **l'accès à l'information et à l'assistance juridiques est partiel et inégal selon** les centres, le délai pour en bénéficier parfois incompatible avec celui de la demande d'asile.

### **3. Détention d'étrangers mineurs**

Alors que, depuis 2008, les familles avec enfants mineurs n'étaient plus détenues en centre fermé, le gouvernement a décidé d'aménager des places « pour familles » dans le centre de détention fermé 127bis. Ce centre est pourtant par ailleurs ciblé dans plusieurs arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour ses conditions de détention inhumaines et dégradantes. Cette régression majeure contredit les engagements pris par la Belgique en 2011.



### **4. Non-respect du principe de non-refoulement et risque de torture**

La Belgique n'applique pas de manière stricte le principe de non-refoulement. En effet, les pratiques actuelles permettent d'extrader des personnes menacées de torture sous condition d'assurances diplomatiques. Quelques cas médiatisés et des condamnations récentes illustrent cette orientation.

Le principe de non-refoulement est également violé par le recours à une liste dite « de pays sûrs » pour lesquelles des procédures accélérées de refus (15 jours au lieu de 3 mois) sont appliquées. Le contenu de cette liste pose question puisque des atteintes aux droits de l'homme sont attestées par ONGs et observateurs internationaux dans plusieurs des pays qui la composent. Le principe même de cette liste est problématique puisqu'il nie le droit à un examen individualisé de la demande d'asile.

C'est pourquoi l'ACAT recommande à la Belgique de :

- Adapter les procédures encadrant le droit d'asile de manière à garantir et à faciliter son plein exercice, en veillant particulièrement à l'effectivité du droit de recours ;
- Assurer des conditions d'accueil des demandeurs d'asiles respectant leur dignité, en faisant des solutions individualisées la règle ;
- Rendre exceptionnelle la détention des demandeurs d'asile et prendre des mesures concrètes pour la réduire au minimum lorsqu'elle est nécessaire ;
- Améliorer les conditions de vie, d'accès aux soins et d'assistance juridique dans l'ensemble des centres fermés pour demandeurs d'asile ;
- Mettre fin à l'enfermement d'enfants mineurs et de leur famille ;
- Appliquer de manière stricte le principe de non refoulement et interdire toute extradition vers des pays où les risques de torture sont avérés, même en échange de garanties diplomatiques bilatérales ;
- Mettre fin au transfèrement, sans leur accord, de prisonniers condamnés vers des pays où ils risquent d'être victimes de traitements inhumains et dégradants ;
- Mettre fin à l'utilisation d'une liste « de pays sûrs ».

## **IV. Lutte contre les violences policières**

La violence policière reste un phénomène chronique en Belgique. L'organe chargé de son contrôle, le Comité permanent de contrôle des services de police (dit « Comité P ») ne présente en effet pas les gages d'indépendance et d'impartialité nécessaires puisque son service d'enquêtes est exclusivement



composé d'anciens policiers. Selon ses statistiques, environ 20 % des plaintes enregistrées envers des policiers concernent des faits de violence illégitime ou des coups et blessures. Environ la moitié des faits de violence policière pénalement reconnus entre 2009 et 2012 ont été commis à l'encontre d'une personne « maîtrisée » ne présentant pas/ou plus de danger. Le premier bilan annuel (2014) de l'Observatoire des violences policières indique la gravité et la fréquence de dérapages violents d'une frange - certes limitée - des forces de l'ordre.

### **1. Formation des personnels de police aux droits fondamentaux**

Aucune évolution notable ne s'est produite depuis 2011 concernant le renforcement des activités de formation aux droits de l'homme destinées aux fonctionnaires et organismes de police. L'attentisme se confirme dans l'accord de gouvernement qui, s'il détaille un certain nombre de priorités en matière d'amélioration de la qualité de la formation policière, n'y inclut pas une meilleure intégration de l'éducation au respect des droits fondamentaux.

### **2. Lutte contre l'impunité dans les cas de mauvais traitements**

Malgré le caractère partiel des bilans publiés, on peut noter que les membres de la police ayant été reconnus pénalement coupables de violences font l'objet d'une très grande mansuétude dans les peines prononcées (suspension du prononcé dans une majorité des cas, une seule condamnation à une peine de prison en 2009-2012) ; ces décisions semblent rarement accompagnées de décisions disciplinaires par ailleurs souvent de faible gravité (blâmes, retenues sur salaire dérisoires). Alors qu'aucune action significative n'a été entreprise pour remédier aux violences injustifiées commises par les forces de police, le gouvernement s'est engagé à davantage protéger l'identité des policiers. La remise en question de l'identification des policiers, ne permettant plus aux victimes de violences policières d'en nommer les auteurs, présente un risque objectif de renforcement de l'impunité.

### **3. Prévention des violences lors des expulsions**

Les opérations d'éloignement de personnes étrangères sont trop régulièrement exercées dans des conditions violentes, particulièrement dans le cadre de retours forcés. Le contrôle des opérations est assuré par l'AIG (Algemene Inspectie/Inspection générale pour les services de police), placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et ne dispose pas de l'indépendance nécessaire. Peu de moyens sont affectés à cette activité d'inspection avec pour conséquence un nombre très réduit de contrôles (de l'ordre de 1%). Aucune démarche ne semble entreprise pour renforcer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du mécanisme de contrôle des mesures d'éloignement.

**Dans sa contribution, l'ACAT recommande donc à la Belgique de :**

- Renforcer la prise en compte de l'interdiction absolue de la torture dans la formation des fonctionnaires et l'ensemble des personnels amenés à exercer l'autorité publique et la capacité de ces personnels à identifier les situations de torture ;
- Prendre les mesures pertinentes pour renforcer les mécanismes de contrôle et de supervision au sein de la police, particulièrement du Comité P, qui devraient être composés d'experts indépendants recrutés aussi à l'extérieur de la police;
- Ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales sur tous les cas d'allégation de brutalités, de mauvais traitements et d'usage excessif de la force de la part d'agents de la force publique ; poursuivre et sanctionner les fonctionnaires jugés coupables de ces infractions, en prononçant des peines appropriées ;
- Renforcer l'indépendance du mécanisme de surveillance des renvois forcés et le doter de moyens adéquats ;
- Veiller à ce que les procédures de retour se déroulent dans le respect de la dignité des personnes.

# Un voyage fructueux auprès de l'ONU à Genève !

Thomas Petitguyot

**Suite à la remise de notre contribution en juin 2015, l'ACAT Belgique francophone et la FIACAT ont été invitées à détailler leurs recommandations devant les institutions chargées de préparer l'Examen Périodique Universel de la Belgique. Le récit de Thomas Petitguyot qui représentait l'ACAT à cette occasion.**

Le matin du 15 décembre, je m'apprête à embarquer dans l'avion pour Genève avec une grande fierté et aussi un peu d'appréhension : c'est une grande journée qui s'annonce, aboutissement d'un travail collectif entamé plus d'un an auparavant qui a mobilisé beaucoup d'énergie ! Lionel Grassy, de la FIACAT, que je vais retrouver à son bureau à Genève, nous a préparé pour lui et moi un programme bien rempli. Dans la salle d'embarquement, je reçois un SMS d'Isabelle, notre présidente : elle me rappelle que les membres du conseil d'administration nous portent dans leur prière ; elle invoque sur nous l'Esprit et ses dons de « *sagesse, calme et conviction* ». Je me recentre...



*Les ONGs lors de la pré-session  
Je représente l'ACAT, au centre.*

A Genève, je rejoins Lionel dans le petit **bureau de la FIACAT** au cœur des institutions onusiennes, juste en face du Palais des Nations. Nous prenons le temps d'une dernière « répétition » pour roder le discours et nous mettons en route pour notre première réunion.

Il s'agit d'une **pré-session organisée par UPR Info**, une ONG dédiée à la facilitation et au suivi du mécanisme de l'EPU pour les associations de la société civile. Lors de cette pré-session, 6 ONG belges présentent leurs recommandations : la Ligue des droits de l'homme, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, l'Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre, le

Belgian Disability Forum, Défense des Enfants International Belgique, et enfin l'ACAT.

Chacun n'a que 6 minutes pour son exposé devant 21 délégations d'État membres du Conseil des Droits de l'Homme présentes ce jour-là. L'écoute de la part des délégations est très attentive, notamment lors de notre exposé que nous avons préparé pour qu'il soit clair et percutant. Je sors très satisfait ; bien que l'ACAT Belgique soit portée par des bénévoles comme moi, nous n'avons pas du tout été ridicules au milieu de tous ces professionnels institutionnels et associatifs. Au contraire, j'ai l'impression qu'on a été très bien entendus. Même si aucune délégation n'a posé de question aux ONGs présentes, j'ai bon espoir que nos recommandations soient reprises dans leurs commentaires à la Belgique.

Après un déjeuner rapide, Lionel et moi nous rendons à la **représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies** où nous rencontrons le Premier Secrétaire Pierre Gillon. L'échange dure une heure et se déroule dans un climat cordial. Cet entretien nous permet de rentrer dans le détail de certaines recommandations. L'écoute est là-encore attentive ; Pierre Gillon a une attitude ouverte et le savoir-faire d'un bon diplomate. Il nous a dit l'utilité pour l'administration de travailler avec la société civile, aussi pour faire monter la pression sur le politique. D'après lui, l'enjeu n'est pas tant la présentation des rapports que l'évaluation de la situation entre les différentes institutions publiques compétentes : à ce niveau, la Belgique a un très gros problème de pilotage lié sa gouvernance complexe et l'éclatement des responsabilités. En outre, nous nous accordons sur le fait que tout va se jouer après l'adoption des recommandations, au niveau de leur suivi effectif. Il est indispensable que des progrès effectifs soient enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Belgique et le gouvernement en est conscient. Le cas contraire signifierait un échec du mécanisme EPU ou minerait sa crédibilité

En sortant de cette rencontre très riche, Lionel me propose d'échanger avec deux personnes du **Centre pour les droits civils et politiques** qui organise la contribution des ONGs à l'examen de la situation des États par le Comité des droits de l'homme (examen par des experts, non par les autres États comme dans

l'EPU, et au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques). Le prochain examen de la Belgique devant ce comité doit démarrer au printemps 2016, et l'ACAT pourra valoriser le travail réalisé pour l'EPU en le mettant à jour pour ce nouvel exercice. Il est donc utile de prendre contact dès à présent.



La journée se termine par un entretien de près d'une heure avec les 2 personnes du **Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme** (HCDH) chargées de préparer l'EPU de la Belgique. Une fois encore, nous sommes touchés par l'accueil cordial que nous recevons et l'écoute très attentive de nos préoccupations. Je réalise que la FIACAT est très favorablement connue dans cette institution et que l'ACAT bénéficie de cette crédibilité en présentant sa contribution conjointe. J.P. Vega et M. Ferguson nous félicitent pour notre contribution qu'ils ont estimée très substantielle et très utilement documentée, sur des sujets bien identifiés pour la Belgique. Ils sont très intéressés par notre analyse des conséquences du dernier changement gouvernemental, en particulier au regard de l'affaiblissement des structures fédérales et la montée d'un discours anti-étrangers. Ils nous confient voir monter dans les EPU la problématique de la sécurité renforcée pour lutter contre le terrorisme et les conséquences de la crise économique dans la gestion des droits de l'homme. Le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme envisage de faire une visite en Belgique au début de l'année 2016. Nous en profitons pour demander que la société civile, y compris l'ACAT, puisse être rencontrée dans ce cadre.

*Pose finale, entouré de J.P Vega et  
M. Ferguson, du Haut-Commissariat  
aux droits de l'homme.*

Quelle journée ! Je rentre à Bruxelles exténué, mais nourri de toutes ces rencontres, et très fier d'avoir pu porter haut le résultat de tant de travail de notre part. Je suis fier de ce que l'on a réalisé. A nous de continuer d'avancer et de garder foi dans notre capacité à apporter une pierre utile et solide dans l'édifice !

# L'examen périodique universel de la Belgique a eu lieu !

*Le second Examen périodique universel (EPU) de la Belgique devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'est tenu le 20 janvier dernier à Genève.*

*Retour sur cette journée événement !*

La presse s'en est largement fait l'écho<sup>8</sup> : Belgique s'est soumise à l'Examen périodique universel devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies le 20 janvier dernier. Quelques jours auparavant, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU avait publié un rapport préalable comprenant un résumé des contributions reçues de la société civile avec de nombreuses références à la contribution ACAT / FIACAT.



En ce 20 janvier, la situation de la Belgique, représentée par le Ministre des affaires étrangères Didier Reynders, en matière de droits de l'homme a duré trois heures. Après que le Ministre a souligné l'attachement de la Belgique aux droits de l'homme et les progrès significatifs accomplis, chacune des 100 délégations de pays participantes

a présenté des recommandations, auquel le Ministre Reynders a ensuite pu répondre.

Les points recommandés par l'ACAT ont été au cœur des échanges. La moitié des délégations a souligné le besoin de ratifier le Protocole additionnel à la Convention sur la torture et la mise en place d'un Institut National des Droits de l'Homme et/ou un mécanisme national de prévention. Une vingtaine de délégation a évoqué le problème des prisons (surpopulation carcérale, situation des détenus internés); une quinzaine a également ciblé les violences policières, souvent en lien avec la discrimination raciale et le profilage ethnique, et le respect du droit d'asile.

La Belgique avait anticipé ces recommandations et a semblé relativiser l'importance des problèmes. Le Ministre Reynders a rappelé les efforts réalisés sur la surpopulation carcérale qui aurait "fondu" ces dernières années et a assuré que la situation particulière des détenus internés constitue une priorité. Puis, il a annoncé la création d'un Institut National des Droits de l'Homme d'ici la fin de la mandature. Il a aussi indiqué que la ratification du Protocole additionnel à la Convention sur la torture était en cours (plusieurs entités fédérées l'ayant déjà validé) et serait finalisée rapidement. Enfin, il a assuré que la Belgique applique strictement le principe de non-refoulement... tout en reconnaissant avoir recours aux assurances diplomatiques.

Nous avons une appréciation sensiblement différente de ces résultats et de la réalité des faits. L'ACAT veillera donc aux suites données à ces engagements. A ce sujet, la Belgique a justement promis d'associer la société civile à un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations...

Dernière note appelant notre vigilance : dans sa conclusion le Ministre Reynders a appelé à la définition d'un "nouvel équilibre" à trouver entre droits humains et protection de la sécurité des personnes dans le contexte de terrorisme mondialisé. Il reprenait en cela une idée que l'on voit progresser depuis une vingtaine d'années et qui peut être dangereuse lorsqu'elle va jusqu'à légitimer des atteintes aux droits fondamentaux voire la torture... Là encore, l'ACAT restera vigilante!

Thomas Petitguyot

<sup>8</sup> La presse a abondamment couvert l'événement à la veille et au lendemain de la session. Signalons en particulier dans les médias catholiques :

<http://www.cathobel.be/2016/01/19/droits-de-lhomme-la-belgique-passe-son-deuxieme-examen/>



---

## APPELS URGENTS ET APPELS DE NOVEMBRE 2015 A FEVRIER 2016

---

RDC	Répression de la société civile et crimes de Béni ( <b>ACAT France/ RDC, OMCT</b> )
GUATEMALA	Diffamation et harcèlement de défenseurs des communautés (OMCT)
TURQUIE	De la sanction collective de M. Erdoğan (OMCT, Amnesty, Der Spiegel, The Economist)
BENGLADESH :	Impunité pour des meurtriers en série et exécutions capitales ( <b>ACAT Luxembourg, The Economist</b> )
SYRIE :	Disparitions forcées : <b>Khalil Ma'touq, Mohamed Zaza et Bassel Khartabil</b> (OMCT)
CONGO	<b>Paulin Makaya</b> , prisonnier d'opinion risque la torture! ( <b>ACAT France</b> )
IRAN	Trois jeunes hommes face a une justice impitoyable (Amnesty)
OUZBÉKISTAN	Détentions arbitraires qui s'éternisent ( <b>ACAT France</b> )
ISRAËL	Détentions arbitraires de mineurs ( <b>ACAT France</b> )
BURUNDI	Suspension des activités de la société civile (FIACAT)
LESOTHO	Vingt trois militaires risquent la peine de mort (Amnesty)

---

### INTERVENTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

---

#### AFRIQUE

ÉTHIOPIE	Répression violente de manifestations dans la région d'Oromia ( <b>ACAT Allemagne</b> )
MAROC (OMCT)	Le harcèlement à l'encontre de M. <b>Maati Monjib</b> , président de «Freedom Now» continue!
DJIBOUTI	Harcèlement judiciaire de M. <b>Malawo</b> (OMCT)
KENYA	Appel à réparations pour les violences postélectorales au Kenya en 2007-2008 et à la levée de l'impunité pour les forces de sécurité responsables d'abus (OMCT)

#### ASIE

ARABIE SAOUDITE	Condamnation à mort de trois mineurs (Amnesty)
KIRGHIZIE (OMCT)	Mauvais traitements à l'encontre de M. <b>Askhrov</b> et prolongation de sa sentence
BAHREÏN	Plaidoyer pour la relaxe immédiate du prisonnier de conscience Dr. <b>Abduljalil al-Singace</b> , du groupe Bahreïn 13, en grève de la faim (OMCT)
THAÏLANDE	Arrestation et harcèlement judiciaire de <b>11 militants pacifistes</b> dont des étudiants en vertu du décret N. 3/2015; harcèlement judiciaire du travailleur humanitaire <b>Andy Hall</b> (OMCT)
YÉMEN	Neuf journalistes yéménites détenus arbitrairement (Amnesty) La population victime du conflit armé qui fait rage au Yémen (Amnesty)
IRAN	Condamnation à mort de <b>Salar Shadizadi</b> . L'exécution du jeune homme, mineur au moment des délits reprochés, a été différée (Amnesty)
OMAN	Ré arrestation arbitraire de <b>Saeed Jaddad</b> (Amnesty)
CORÉE	Détention arbitraire de <b>Sang-gyun Han</b> , Président de la confédération syndicale coréenne (KCTU) et répression de centaines d'activistes (OMCT)
CAMBODGE	Harcèlement judiciaire et détention arbitraire de 3 activistes de <b>Mother Nature</b> (OMCT)

OUZBÉKISTAN Arrestation arbitraire d'**Uktam Pardaev**, président de la section régionale Dizhak de la société des droits humains en Ouzbékistan (**IHRSU**) (OMCT)

## AMERIQUE CENTRALE

### COLOMBIE

- Assassinat de l'environnementaliste et leader communautaire **Daniel April** (OMCT)
- Harcèlement judiciaire et extrajudiciaire du professeur **Miller Calderon**, activiste du mouvement ASOQUIMBO (OMCT)
- Harcèlement judiciaire et menaces de **Jesús Arley Cartagena**, de **Laura Cataño Serna** de l'association paysanne et du président du comité d'Action Communale, **Arnulfo Días Galeano**.
- Dans le département du Cauca : Harcèlement de **Francia Márquez**, récipiendaire du prix Diaconie 2015, et de **V. Hugo Moreno Mía**, représentant de l'association afro-américaine du nord de Cauca (OMCT)

## EUROPE MOYEN ORIENT

### TURQUIE

- Assassinat de Maître **Tahir Elçi**, Président de l'Association du barreau dans la province de Diyarbakir au sud –est et membre d' İHD (OMCT)
- Meurtre de deux jeunes gens par la police (Amnesty)
- Arrestation et détention arbitraire M.D. **Ümit Biçer** et de 19 autres universitaires (OMCT)

FRANCE **Ali Sher**, un jeune homme de nationalité pakistanaise qui a été reconduit au Pakistan - lettre au Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies- (**ACAT France**)

RUSSIE Prolongation arbitraire de la sentence contre l'environnementaliste **E. Vitischko** (OMCT)

NORVÈGE Expulsion éminente du journaliste albanais **Genci Angjellari**, de sa femme et fille (ACAT Allemagne)

LIBAN Les démêlés judiciaires de Marie Daunay **et** Wadih Al-Asmar continuent ! (OMCT)

*L'opposant zimbabwéen disparu **Itai Dzamara** serait mort aujourd'hui, et le marasme colombien n'est pas encore terminé, cependant nous avons la joie de vous faire partager quelques...*

---

## BONNES NOUVELLES EN 2015

---

**Medjoub Chani** (ALG.) a mis fin à sa grève de la faim de 45 jours le 25 juin. Le journaliste burundais **Bob Rugurika** a été relâché sous caution le 19 février. **Tarek Rabaa** (LIB.) a été libéré le 1er février 2015, après plus de quatre ans et demi de détention arbitraire. Les 920 jours d'incarcération de **Ricardo Berardi** en Guinée Équatoriale ont pris fin le 9 juillet. **Nabeel Rajab** (BARH.) a été gracié pour « des raisons de santé » le 13 juillet. **Mohammed Allan** (PAL.) a été libéré le 5 novembre dernier après un an de détention administrative. Les 15 activistes (ANG) en prison, dont **Luaty Beirao**, ont été assignés à résidence le 15 décembre. En novembre, **Murod Jouraev** (OUZB.) a été libéré après 21 ans de prison. **Zyed Younes** (TUN.) a enfin été libéré le 19 janvier. En décembre, **Leyla Yunus** et **Arif Yunusov** (AZERB) ont vu leur peine d'emprisonnement commuée en mise à l'épreuve pour cinq ans.

L'« Initiative pour la résurgence abolitionniste » de Mauritanie a reçu le 10 décembre, la « Tulipe des droits de l'homme » à La Haye . Le 22 janvier, le Président Thein Sen (MYAN.) décidait de gracier 102 détenus, dont les étudiants arrêtés en mars 2015. **Thein Aung Myint** a été relaxé en décembre. Les sentences de 3 avocats saoudiens (**A. al-Subaihi**, **B. al-Nogaithan**, **A. al-Rumaih**) et de deux défenseurs sud coréens (**Park Rae-Goon et Kim Hye-Jin**, condamnés pour avoir appelé à la « sédition », dans l'affaire du ferry Sewol) ont été annulées. Au Soudan, huit étudiants enlevés par les NISS –services secrets- sont libres depuis quelques jours !

**Grâce à vous, Merci**

# Prière

Dieu bien aimé,  
Je me présente aujourd'hui à toi avec une pressante demande.  
Montre-moi par quelles voies en finir avec la torture sous toutes ses formes.  
Aide - moi à obtenir que la réalité de la torture soit reconnue dans et par mon pays.  
Ne permets pas que ce faisant l'indignation m'ôte la force de voir et d'agir.  
Donne-moi énergie et lucidité pour prendre ma part  
aux changements nécessaires.

Tu m'as enseigné qu'un acte de bonté contribue à  
guérir tout le genre humain,  
comme tu m'as appris qu'un acte de cruauté fait du  
mal à tous et partout.  
Je me voue donc à accomplir des actes qui reflètent  
ta propre bonté, Seigneur.

Accorde-moi de te servir en me rendant dans des  
lieux de détention.  
Ouvre mes yeux à des modes renouvelés de dire le  
message du pardon qui guérit.  
En ce jour, bénis et guéris les jeunes victimes de la  
guerre et de la maladie.  
En ce jour, bénis et guéris les femmes, torturées pour le seul fait d'être femmes.  
En ce jour, bénis tous les détenus.  
Aide - moi à porter le feu d'une justice qui restaure.

Dieu bien aimé,  
Pardonne-moi pour tous les cas où j'ai vu la torture sans réagir.  
Je m'engage à nouveau aujourd'hui au combat contre l'injustice.  
Je te supplie de soutenir et de bénir des organismes comme l'ACAT.  
Dieu nous porte tous dans son esprit et dans son cœur et il entend nos prières.  
J'en ai l'intime conviction.  
Puisses-tu donc exaucer notre supplication de ce jour.

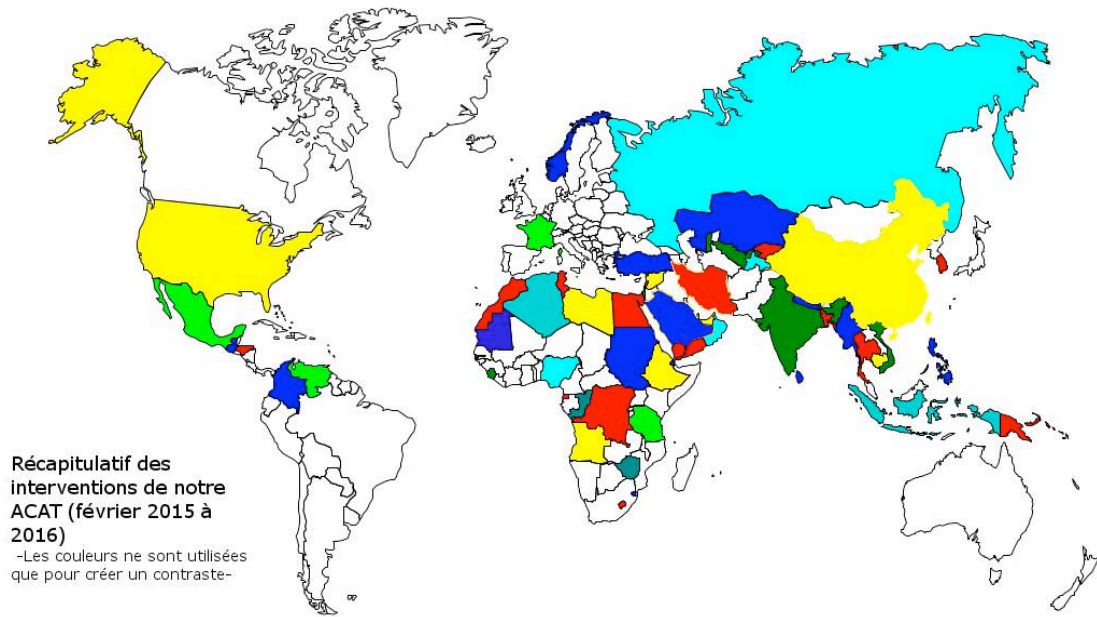
AMEN.

(Prière adaptée par Janette Chambonnière)



## Cotisation 2016 = 30 €

Nous lançons par la présente l'appel au paiement de la cotisation annuelle. La cotisation de nos membres et les dons qui nous sont versés sont les seules sources de financement de notre association et couvrent pour l'essentiel les frais de correspondance et de publication. Pour 2016, nous invitons nos membres à verser la cotisation annuelle de **30 €** sur le compte **BE07 7765 9456 8166** de l'ACAT – Quai aux Foin, 53, 1000 Bruxelles (mention : Nom, prénom Cotisation 2016).  
La cotisation réduite (uniquement les appels urgents) est fixée à € 12/an.  
Nous vous remercions de tout cœur pour la fidélité de votre engagement.



**« Knowing that I am not alone has made a big différence to me »**  
*Claudia Medina Tamariz*